

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI



COMMUNE DE SAINT-PYTHON

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2020 à 18 heures 30 Salle Mitterrand

Date de la convocation : 10 juin 2020

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Nombre de procurations : 0

Nombre d'absents (ou excusés) : 1

Membres présents : FLAMENGT Georges – LANZOTTI Jocelyne – BLAS Joël – LECLERCQ Pascale - PETIT Bruno – BLAS Laurent – PAVOT Marijke - BOUDOUX Pascal – LAUDE Philippe KEHL - Valérie – HUBINET Sophie – LASEMILLANTE Sophie – DEMORY Michaël – BURY Grégory

Membres excusés :

Membres absents : FOVEAU Esther

Président : FLAMENGT Georges

Secrétaire de séance : BLAS Joël

La lecture du compte rendu de la réunion du 28 mai 2020 n'a fait l'objet d'aucune observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

1 – COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

1. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (TH-TFB et TFNB), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Des commissaires peuvent être domiciliés en dehors de la commune s'ils sont inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans la limite suivante :

- 1 agent dans les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

2. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions, dressée par le Conseil Municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière et à la taxe d'habitation soient équitablement représentées.

3. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux (sauf cas exceptionnel (crise sanitaire ou autre). A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur des services fiscaux un mois après mise en demeure de délibérer, adressée au Conseil Municipal. Le Directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2.000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2.000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur FLAMENGT Georges, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, ainsi que toutes les pièces afférentes à la gestion et à la comptabilité dudit exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures toutes les opérations réelles ou d'ordre qui devraient l'être et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice considéré et sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et leurs valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire rappelle les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES 2019

NATURE DE LA DEPENSE	CHAP	ENGAGEMENTS	DEGAGEMENTS	RESTANT ENGAGE	TOTAL PAR ARTICLE ANNULE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20	27 302.00	5 062.80	6 410.00	15 829.20
Frais d'études (plan de circulation)	2031	27 302.00	5 062.80	6 410.00	15 829.20
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21	33 600.00	471.44	12 500.00	20 628.56
Réseaux d'électrification (LEDS)	21534	33 600.00	471.44	12 500.00	20 628.56
IMMOBILISATIONS EN COURS	23	446 000.00	222 113.85	223 886.00	0.15
Installations, matériel et outillage techniques (Travaux rue d'Haussy)	2315	446 000.00	222 113.85	223 886.00	0.15
TOTAL PRESENT ETAT		506 902.00	227 648.09	242 796.00	36 457.91

ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON EMISES 2019

NATURE DE LA RECETTE	CHAP	ENGAGEMENTS	DEGAGEMENTS	RESTANT ENGAGE	TOTAL PAR ARTICLE ANNULE
		NEANT			

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019, (il n'y a pas eu de budget supplémentaire),

Après avoir considéré le compte administratif 2019 dressé par Monsieur le Maire, dont les résultats sont résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES DE L'EXERCICE	796 033.89	569 973.03
DEPENSES DE L'EXERCICE	603 686.72	422 742.08
PRODUIT ANTERIEUR REPORTE	280 681.51	- 75 024.97
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	192 347.17	147 230.95
RESTE A REALISER 2019		(D) 242 796.00
RESULTAT DE CLOTURE 2019	473 028.68	72 205.98

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Joël BLAS, Doyen du Conseil, reconnaît la sincérité des résultats, et vote le compte administratif 2019 du Maire à l'unanimité des membres présents.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019 AU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de SAINT-PYTHON, voté par délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020,
- Considérant que l'excédent constaté à ce compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :
 - Excédent antérieur reporté de la commune : 280 681.51€
 - Résultat propre de l'exercice : 192 347.17 €
 - **Résultat cumulé au 31 décembre : 473 028.68 €**
 - Résultat d'investissement cumulé : (- 75 024.97 €) + 147 230.95 € = 72 205.98 €

Après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
Décide d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2019 dans le cadre du budget 2020 ainsi qu'il suit :

- **Report de l'excédent en section de fonctionnement (compte 002) : 302 438.66 €**
- **Report de l'excédent en section d'investissement (compte 001) : 72 205.98 €**
- **Reports (compte 1068) : 242 796.00 € soit 170 590.02 € au 1068**

5 – VOTE DES TAUX 2020

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire les taux de l'exercice 2019 en 2020, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 17.93 %
- Taxe foncière non bâti : 70.05 %

qui restent donc inchangés.

Pour rappel le taux de la taxe d'habitation n'est plus à voter, le produit de celle-ci étant compensé par l'Etat à hauteur de 97 186.00 €. Pour information, les bases TH ont été revalorisées comme auparavant mais c'est le taux de 2017 qui s'applique, en l'occurrence 12.84 %.

6 - CHARGES SYNDICALES 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient, conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de délibérer pour la mise en recouvrement d'un produit fiscal syndicat ou pour la participation directe de la Commune, en ce qui concerne la contribution aux charges syndicales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis (SIDECE) : Participation directe de la Commune.
- ✓ Recouvrement de la contribution « Défense Extérieure Contre l'Incendie » par la fiscalisation.

Pour rappel

Participation au syndicat mixte du bassin de la Selle,

- Incombe désormais à la Communauté de Communes du Pays Solesmois dans le cadre de la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ».

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales SIDEN-SIAN, la participation de la commune était directe jusqu'en 2017. Cette compétence a été transférée à la CCPS en 2018 mais remise en cause en 2019. Nous sommes en attente d'une décision finale. Si participation de la commune il y a, celle-ci sera directe.

7 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire propose de voter une enveloppe de 23 650.00 € au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » du budget primitif 2020.

Le détail des sommes allouées sera décidé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal sur proposition du groupe de travail constitué par :

- ✓ LECLERCQ Pascale
- ✓ PETIT Bruno
- ✓ KEHL Valérie
- ✓ BOUDOUX Pascal
- ✓ LAUDE Philippe
- ✓ DEMORY Michaël

Pour rappel les subventions allouées en 2019 sont listées ci-après :

SUBVENTIONS	2019
ACTION AVESNES LEZ AUBERT	4082
AMICALES DES DONNEURS DE SANG	80
AMIS PARIS ROUBAIX	150
ANCIENS COMBATTANTS 39/45	310
APA	310
APE ST PYTHON	310
APPATS (Piégeurs)	150
ASMAC (association secrétaires de mairie)	50
COOPERATIVE SCOLAIRE	1450
CROIX ROUGE	150
DIVERS	0
FEE MAIN	310
FOOTBALL CLUB ST PYTHON	1000
GROUPEMENT DES VIEUX TRAVAILLEURS UNRPA	150
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	310
JENNIFER LA LAVANDIERE	310
LIGUE CONTRE LE CANCER	50
MARCHE ET DECOUVERTE	310
MOTO LOISIRS PIATONNAISE	310
MOTS ET MEMOIRE	310
PECHE LA SAUMONEE	310
RUNNING BIKE ST PYTHON	310
SECOURS CATHOLIQUE	100
SECOURS POPULAIRE	100
SOCIETE CHASSE	150
SOCIETE CHASSE LIGNE DE CHEMIN DE FER	0
TERRIER DES ARTS	150
UNCAFN ANCIENS COMBATTANTS D'AFN	310
USEP - Association "Le sport citoyen" ciconscrip Cambrai-Le Cateau	100
VELO SANTE LOISIRS	350
MAISON FAMILIALE ET RURALE VIMOUTIERS	50
TOTAL	12032

8 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIF ET ANNEXE 2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°64 du 29 octobre 2019 l'autorisant à créer un budget annexe pour le lotissement rue Victor Hugo.

INVESTISSEMENTS BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Un tableau listant les investissements 2020 est distribué aux membres du Conseil Municipal.

DIVERS ET OPERATIONS	DEPENSES
Dépenses imprévues	20 000.00
Remboursement emprunts en capital	89 238.00
Honoraires (Plan de circulation)	11 410.00
Terrains lotissement rue Victor Hugo transféré au budget annexe	8 324.00
Reprise concessions abandonnées	15 000.00
Travaux énergétiques mairie	86 066.00
Tableau électrique salle des fêtes Vitrail église	14 950.00
Accessibilité église-salle des fêtes Travaux cour école	51 300.00
Renforcement électrique construction SASA – Relamping LEDS – Luminaire arrêt de bus le Marais – rue Joliot Curie	24 518.00
Divers matériel (dont tondeuse)	2 304.00
2 postes reconditionnés + 2 portables + Ipad école	1 700.00
Armoire service technique produits dangereux	1 200.00
Eclairage terrain de football	8 400.00
Honoraires suivis de travaux SASA (op d'ordre)	71 520.00
Solde travaux rue d'Haussy + honoraires suivis de travaux	238 856.48
Budget principal au budget annexe lotissement	75 928.97
Participation SASA	150 000.00
Reprise du déficit antérieur	0.00
TOTAL	870 715.45

DIVERS ET OPERATIONS	RECETTE
Emprunt	0.00
FCTVA	44 035.00
Taxes d'urbanisme	4 000.00
Subvention trottoirs rue d'Haussy – Subvention SASA	307 053.00
Réserve parlementaire travaux mairie	6 900.00
FSIL et Pays du Cis travaux mairie	41 757.00
Couverture du déficit d'investissement	170 590.02
Honoraires suivis de travaux SASA et rue d'Haussy	85 032.00
Frais d'insertion rue d'Haussy	1 458.48
Terrains lotissement rue Victor Hugo	8 324.00
Annulation mandats baraquements pour intégration budget annexe	51 066.00
Reprise de l'excédent antérieur	72 205.98
Virement de la section de fonctionnement	78 293.97
TOTAL	870 715.40

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RUE V. HUGO (HORS TAXES)

DIVERS ET OPERATIONS	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	
Honoraires	4 750.00
Diagnostic amiante + suppression branchements	3 373.97
Démolition baraquements + travaux à prévoir	67 805.00
Terrains	8 324.00
TOTAL	84 252.97
INVESTISSEMENT (opérations d'ordre)	
Honoraires	4 750.00
Diagnostic amiante + suppression branchements	3 373.97
Démolition baraquements + travaux à prévoir	67 805.00
TOTAL	75 928.97

DIVERS ET OPERATIONS	RECETTE
FONCTIONNEMENT	
Valeur terrains	8 324.00
Participation de la commune	75 928.97
TOTAL	84 252.97
INVESTISSEMENT	
Participation de la commune	75 928.97
TOTAL	75 928.97

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 et sur le budget annexe « lotissement rue V. Hugo » comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 089 430.39	1 089 430.39
Section d'investissement	870 715.45	870 715.45
TOTAL	1 960 145.84	1 960 145.84

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RUE V. HUGO (HORS TAXES)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	84 252.97	84 252.97
Section d'investissement	75 928.97	75 928.97
TOTAL	160 181.94	160 181.94

Le Conseil Municipal,
Vu le projet de budget primitif et le projet de budget annexe,
Après en avoir délibéré,

➤ Approuve le budget primitif 2020 et le budget annexe « lotissement rue V. Hugo arrêtés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 089 430.39	1 089 430.39
Section d'investissement	870 715.45	870 715.45
TOTAL	1 960 145.84	1 960 145.84

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RUE V. HUGO (HORS TAXES)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	84 252.97	84 252.97
Section d'investissement	75 928.97	75 928.97
TOTAL	160 181.94	160 181.94

Monsieur le Maire demande aux adjoints de veiller au reste des crédits ouverts avant la signature de chaque bon de commande.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Mesdames et Messieurs les élus :

➤ BLAS Laurent : Monsieur BLAS rappelle la reprise de l'école à raison de 4 jours par semaine avec respect des nouvelles mesures de distanciation qui seront définies par le Ministère de l'Éducation Nationale au travers d'un protocole sanitaire allégé à venir.

➤ PETIT Bruno : Monsieur PETIT fait état de la satisfaction générale au sujet du cadeau de la fête des mères qui a été distribué par les élus.

Il rappelle à l'assemblée la prochaine commission des fêtes qui se tiendra le vendredi 26 juin 2020 à 18 h 00.

➤ LANZOTTI Jocelyne :

✓ Madame LANZOTTI rappelle qu'une **distribution de masques** à la population est programmée le samedi 20 juin prochain. Les plages horaires définies sont confirmées par les élus.

Monsieur LAUDE soulève la nécessité d'émettre un nouveau listing des administrés rue par rue. Madame LANZOTTI confirme que ce document est disponible.

✓ Madame LANZOTTI rappelle aux élus qu'il est recommandé de donner **procuration** à un membre de l'assemblée en cas d'indisponibilité d'assister aux réunions du Conseil Municipal.

➤ **Monsieur le Maire**

- ✓ **Zone bleue** : Cette zone sera opérationnelle à compter du 1^{er} juillet 2020.
- ✓ **Groupe de travail attribution de logements PARTENORD** : Dans l'optique des futures attributions des logements prévus sur l'ancien site de la SASA, Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail chargé d'examiner les demandes avant transmission à PARTENORD.

Après consultation, ce groupe de travail est composé de :

- LANZOTTI Jocelyne
- PAVOT Marijke
- HUBINET Sophie
- LAUDE Philippe
- DEMORY Michaël

Les demandes de logements seront ensuite traitées par la commission d'attribution des logements de PARTENORD, seule décisionnaire.

- ✓ **Groupe de travail attribution d'aide aux entreprises suite au COVID-19** : Pour faire suite à la délibération N°21 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail chargé d'examiner les demandes d'aide à venir.

Après consultation, ce groupe de travail est composé de :

- LECLERCQ Pascale
- BLAS Joël
- PAVOT Marijke
- BOUDOUX Pascal

- ✓ **Remerciements** : Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les remerciements de Mme Odette LOBRY, pour l'attention portée à son égard et à celui porté aux personnes âgées du village pendant le confinement dû à la pandémie COVID-19.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 21 juillet 2020 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses débattues, Monsieur le Président lève la séance à 21 h 00.

G. FLAMENGT

J. LANZOTTI

J. BLAS

P. LECLERCQ

B. PETIT

L. BLAS

M. PAVOT

P. BOUDOUX

Ph. LAUDE

V. KEHL

S. HUBINET

S. LASEMILLANTE

E. FOVEAU
Absente

M. DEMORY

G. BURY